

DEMANDE DE SUBSIDE « ÉLIMINATION D'UN NID DE FRELONS ASIATIQUES »

Selon le Règlement communal du 26.06.2026 relatif à l'allocation d'un subside pour l'élimination de nids de frelons asiatiques sur le territoire de la Commune de Sanem

Nom et prénom du/de la demandeur/se (propriétaire du terrain)

Adresse (rue et numéro)

Code postal

Localité

Téléphone

E-Mail

Adresse du terrain privé sur lequel le nid a été éliminé (si différent de l'adresse ci-dessus)

Code postal

Localité

Check-list documents

- ☐ Copie de la décision d'octroi du subside étatique de l'Administration de la nature et des forêts (ANF) pour le même nid
Étant précisé que la demande doit être introduite dans un délai d'un an à compter de la date de la décision d'octroi du subside étatique, sous peine de forclusion.
- ☐ Facture détaillée et acquittée de l'opérateur formé / preuve de paiement
- ☐ Relevé d'identité bancaire (IBAN / BIC)

Le/la soussigné(e) certifie l'exactitude des informations fournies, déclare que les frais faisant l'objet de la présente demande ne sont pas couverts à 100 % par d'autres aides publiques et autorise l'administration communale à procéder à toute vérification utile conformément à l'article 7 du règlement.

Lieu, date et signature du/de la demandeur/se

Lu et approuvé suivant le règlement en annexe

Réservé à l'administration communale :

Montant du subside étatique (ANF) : €

Montant du subside communal (max. 300,00 €) : €

Article budgétaire : 3/542/648120/99007

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement par la Commune de Sanem afin de mener à bien votre demande et conformément au règlement général sur la protection de données, le Règlement (UE) 2016/679. Pour en avoir plus d'informations, veuillez consulter notre site web www.suessem.lu/fr/chartergpd.